





FORMATION BPJEPS


Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Mention Pêche de Loisirs

RNCP 37110

<p>Le métier préparé</p> 	<p>L'éducateur sportif exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel.</p> <p>Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure. Les modes d'intervention qu'il développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.</p> <p>Il encadre tous types de publics, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet. Il encadre des activités de découverte, d'animation, d'apprentissage et d'éducation.</p>
<p>Profil et prérequis</p> 	<p>Pour la formation du BP JEPS Pêche de Loisir, les conditions d'entrée sont les suivantes :</p> <p>Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « pêche de loisirs » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».</p> <p>Les exigences préalables à l'entrée en formation du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « pêche de loisirs » sont les suivantes : Le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : <ul style="list-style-type: none"> • « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1)

	<ul style="list-style-type: none"> • « Attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ; • « Premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ; • « Premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ; • « Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ; • « Certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité. <p>- présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique de pêche de loisirs datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation du candidat ;</p> <p>- présenter une attestation de 50 mètres nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur, puis 10 mètres nage libre avec le mannequin après l'avoir remonté à la surface, délivrée par une personne titulaire du titre de maître-nageur sauveteur ;</p> <p>- satisfaire à un test technique de maîtrise d'une technique de pêche, au choix du candidat, parmi la pêche au coup, la pêche à la mouche ou la pêche au lancer.</p> <p>Les candidats doivent être âgés de 18 ans au moins.</p>
<p>Objectifs de la formation</p> 	<p>Obtenir le diplôme du BPJEPS, qui permet le développement des compétences professionnelles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encadrer et animer des activités de pêche de loisir en eau douce et depuis le bord sur le littoral ; - Participer à l'organisation et à la gestion de son activité dans la pêche de loisirs ; - Participer au fonctionnement et à la promotion de la structure organisatrice ; - Participer à des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable ; - Connaître l'organisation de la pêche de loisirs et sportives en France ; - Contribuer aux relations avec l'environnement professionnel et au développement du territoire.
<p>Organisation et durée de la formation</p> 	<p>Période de formation :</p> <p>9 mois (Mars à Novembre) à temps plein 24 mois en alternance</p> <p>Lieu de formation : CFPPA d'Ahun (au sein de l'EPLEFPA de la Creuse)</p> <p>Pour un parcours complet la formation BPJEPS Pêche de Loisir a une durée totale de 990 h : 780 h en centre et 210 h minimum en</p>

	<p>entreprise. Il est possible de monter à 560h en entreprise selon le projet des stagiaires puis qu'il puisse être au mieux optimisé.</p>
<p>Contenu de la formation</p> 	<p>La formation théorique : La formation théorique s'articule autour de 4 UC (unités capitalisables) :</p> <p>2 Unités Capitalisables transversales quelle que soit la mention et communes à tous le BPJEPS</p> <p><u>UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure :</u></p> <p><i>Avec les modules suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer dans les situations de la vie professionnelle : Adapter sa communication aux différents publics Produire des écrits professionnels • Promouvoir les projets et actions de la structure : Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté Repérer les attentes et les besoins des différents publics Choisir les démarches adaptées en fonction des publics Garantir l'intégrité physique et morale des publics • Contribuer au fonctionnement d'une structure Se situer dans la structure Situer la structure dans les différents types d'environnement Participer à la vie de la structure <p><u>UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure :</u></p> <p><i>Avec les modules suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un projet d'animation Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli Définir les objectifs et les modalités d'évaluation Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet • Conduire un projet d'animation Planifier les étapes de réalisation Animer une équipe dans le cadre du projet Procéder aux régulations nécessaires • Evaluer un projet d'animation

Utiliser les outils d'évaluation adaptés
Produire un bilan
Identifier des perspectives d'évolution

2 Unités Capitalisables spécifiques à la formation BPJEPS Pêche de Loisirs

UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention « Pêche de Loisirs »

Avec les modules suivants :

- **Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage**

Prendre en compte les caractéristiques du public encadré, les moyens matériels et l'environnement dans la préparation de la séance ou du cycle
Mobiliser les connaissances environnementales, du milieu aquatique, adaptées à la séance ou au cycle pour un développement éco-citoyen
Mobiliser les techniques et les règles des activités de la pêche pour fixer les objectifs de la séance ou du cycle et la progression
Définir les mises en situation, les consignes, les étapes, dans le respect des règles de sécurité, de déontologie, de l'environnement et des espèces rencontrées

- **Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage**

Mettre en œuvre une séance ou un cycle d'animation inscrit dans son environnement, à visée éducative y compris scolaire, en utilisant comme support les différentes techniques de pêche
Conduire des séances de perfectionnement technique orientées vers une initiation à la compétition
Conduire des situations d'apprentissage progressif et individualisé en vue de faire acquérir aux pratiquants la gestuelle adaptée aux différentes techniques de pêche

- **Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage**


Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés à la séance ou au cycle
Evaluer la progression des pratiquants dans les différentes situations (animation, enseignement, guidage) Evaluer son action et proposer des suites techniques et/ou pédagogiques



UC4 : Mobiliser les techniques de la mention « Pêche de Loisirs » pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou un cycle d'apprentissage dans le champ de la mention « Pêche de Loisirs »




Avec les modules suivants :




- **Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de pêche**



Mobiliser des connaissances nécessaires à la conduite des activités d'encadrement professionnel de pêche de loisirs.
Maîtriser les différentes techniques et gestuelles de pêche adaptées au milieu et aux situations rencontrées Expliquer les choix techniques opérés en utilisant comme supports les différentes techniques de pêche à des fins de loisir et/ou de compétition officielle

	<ul style="list-style-type: none"> Maîtriser et faire appliquer les règlements de la pêche Mobiliser des connaissances nécessaires à la réglementation des activités d'encadrement professionnel de la pêche de loisir et de leur environnement. Connaître les différentes réglementations de la pêche de compétition officielle. Maîtriser l'organisation de la pêche de loisirs et sportive en France Garantir des conditions de pratique en sécurité Maîtriser l'organisation de la pratique en tenant compte des conditions matérielles, climatiques, environnementales et réglementaires afin de veiller à l'intégrité physique et morale des pratiquants Choisir les techniques de pêche, le matériel et les accessoires de sécurité adaptés au site, aux participants et à la pratique. Assurer l'entretien et la maintenance du matériel utilisé
<p>Evaluation</p> 	<p><u>Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables transversales UC1 et UC2 :</u></p> <p>Le candidat transmet dans les conditions fixées par le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS), par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités de pêche de loisirs.</p> <p>Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le candidat d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.</p> <p>Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC1 et UC2.</p> <p><u>Situations d'évaluations certificatives des UC 3 et UC4 :</u></p> <p><u>Épreuve certificative de l'UC 3 :</u></p> <p>1° Production d'un document : Avant la date de l'épreuve, le candidat transmet un dossier dans les conditions fixées par le DRDJSCS, le DRJSCS ou par le DJSCS comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - deux cycles d'apprentissage réalisés dans sa structure d'alternance pédagogique chacun composé d'au moins trois séances, l'un portant sur un public adulte et l'autre sur un public de mineurs. <p>Le candidat choisit pour ces séances l'une des techniques suivantes : pêche au coup ou pêche au lancer ou pêche à la mouche.</p> <p>Chaque cycle d'apprentissage présente une progression pédagogique et technique incluant une démarche pédagogique autour de la connaissance d'une espèce piscicole et ses relations dans le réseau trophique aquatique.</p>

	<p>2° Mise en situation professionnelle : Le candidat a réalisé dans sa structure d'alternance pédagogique, au minima, l'un des deux cycles et l'une des trois séances du second cycle susmentionné.</p> <p>Le candidat conduit une séance d'encadrement d'un groupe de mineurs (au moins 6) d'une durée d'une heure trente à deux heures dont au moins 45 minutes de temps d'action de pêche. Cette séance est suivie d'un entretien d'une durée comprise entre 15 minutes à 30 minutes maximum portant sur le dossier susmentionné et l'évaluation de la séance.</p> <p>Épreuve certificative de l'UC 4 :</p> <p>1° Mise en situation professionnelle : Le candidat conduit une séance d'apprentissage technique à un niveau perfectionnement, d'un public de plus de 16 ans non débutant d'une durée de 60 minutes dont au moins 30 minutes d'action de pêche. Le candidat choisit l'une des techniques suivantes : pêche au coup ou pêche au lancer ou pêche à la mouche. Cette séance est suivie d'un entretien d'une durée comprise entre 15 minutes à trente minutes maximum.</p> <p>2° Démonstrations techniques : Le candidat réalise deux démonstrations techniques commentées sur les deux techniques différentes de la mise en situation professionnelle susmentionnée. Pour chaque démonstration, un sujet est tiré au sort par le candidat. Chaque démonstration comporte une durée comprise entre 20 et 30 minutes comprenant un temps de préparation.</p>
<p>Certification</p> 	<p>L'obtention du « BPJEPS Pêche de Loisirs » se fait après validation des quatre Unités Capitalisables, il est délivré par la DRAJES de la Nouvelle Aquitaine (Diplôme d'Etat de niveau IV).</p>
<p>Méthodes et suivi pédagogique</p> 	<p>La formation est construite autour de modules qui permettent à l'apprenant de construire son projet tout au long de la formation.</p> <p>Les apprenants, sont systématiquement amenés à s'approprier les cours théoriques, les visites, les interventions extérieures pour les mettre en relation avec leur propre projet. La formation privilégie l'individualisation.</p> <p>Les ateliers pratiques et les stages en entreprise permettent d'acquérir les gestes techniques. L'expérience acquise est prise en compte lors des retours de l'entreprise. Tout au long de la formation, en centre et en entreprise, l'apprenant est amené à mener des analyses, des diagnostics. L'acquisition de cette méthodologie est primordiale pour l'installation et au cours de la vie professionnelle.</p> <p>La démarche individuelle, l'acquisition d'autonomie, sont privilégiées. Cependant, les formateurs assurent un suivi individuel, tout au long de la formation, notamment dans la mise en forme du projet.</p>

<p>L'équipe pédagogique</p> 	<p>Le coordonnateur pédagogique de la formation prend en charge le recrutement des stagiaires, l'individualisation de leur parcours de formation, la coordination du groupe, il est le formateur référent chargé du suivi individuel tout au long du parcours.</p> <p>Le formateur/coordonnateur est un expert dans son domaine d'intervention. Il possède une expérience dans le domaine de compétence.</p> <p>La place des professionnels dans la formation :</p> <p>Une soixantaine de professionnels viennent sur la formation partager leurs expériences guidées pas le coordonnateur : Syndicat, Entraîneur d'équipes de France, animateur naturaliste, DDCSPP, AFB, Fédérations de Pêche, AAPPMA, Centres de loisirs, Offices de Tourisme, Moniteurs Guides de Pêche... L'objectif est de développer le réseau des stagiaires et de leur donner les compétences nécessaires du métier actuel.</p>
<p>Les plus de la formation au CFA / CFPPA d'Ahun</p> 	<p>Une équipe de professionnels menée par Monsieur Yoann Esquis, coordonnateur de la formation très investi et ce depuis 2008.</p> <p>Le CFA de la Creuse dispose d'un CDR (Centre de Recherches) et de nombreux plateaux techniques.</p>
<p>Coût de la formation / modes de financement</p> 	<p>Le coût de la formation dépend de la voie d'accès à la formation choisie par l'apprenant.</p> <p>Toutes les demandes de devis peuvent être effectuées à l'adresse mail suivante :</p> <p>Demande devis : marine.tourtaud@educagri.fr</p> <p>Par ailleurs, en cas de difficultés personnelles périphériques à la formation, nos équipes sont mobilisées pour aider au montage de dossiers issus du fond social.</p> <p>Enfin, certaines voies d'accès à la formation induisent des rémunérations. N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat pédagogique ou le coordonnateur de la formation pour obtenir des informations supplémentaires quant aux différentes modalités possibles.</p>
<p>Voies d'accès à la</p>	<p>La formation BPJEPS Mention « Pêche de loisirs » est accessible selon modalités par les différentes voies :</p>

<p>formation et inscription</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation continue - Contrat ou période de professionnalisation - Apprentissage - Compte Personnel de Formation : RNCP37110 - Plan de formation - VAE <p>Pour toute inscription à la formation dans une des voies mentionnées ci-dessus, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat pédagogique.</p>
<p>Accessibilité de la formation par les personnes en situation de handicap</p> 	<p>Notre site de formation est accessible aux personnes en situation de Handicap. Nous disposons de référentes Handicap pour vous conseiller et vous orienter vers les meilleures solutions pour adapter la formation à votre situation :</p> <p>Au niveau du CFPPA (Formation pour adultes) : caroline.esposito@educagri.fr – 05 55 81 48 90 Au niveau du CFA (Formation par apprentissage) : stephanie.grandet@educagri.fr – 05 55 81 48 91</p>
<p>Locaux mis à disposition</p> 	<p>Le CFPPA vous accueille dans ses locaux ouverts au public du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Un accueil téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire.</p> <p>Le CFA vous accueille dans ses locaux ouverts au public le lundi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 puis du mardi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Un accueil téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire.</p> <p>Les locaux comprennent des salles de cours, des salles informatiques, des plateaux techniques.</p> <p>Des chambres peuvent-être proposée et un accès au réfectoire du lycée est proposé. N'hésitez pas à contacter le secrétariat pédagogique pour connaître l'ensemble des modalités y compris tarifaires.</p>

<p>Pour plus d'informations</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • yoannesquis@gmail.com: coordonnateur de la formation • audrey.coulay@educagri.fr: Secrétaire pédagogique pour la formation pour adulte • stephanie.grandet@aeducagri.fr : Secrétaire pédagogique pour la formation par apprentissage • marine.tourteaud@educagri.fr : Demande de devis et Responsable VAE 		
<p>Nos coordonnées</p> 	<p style="text-align: center;"> EPLEFPA de la Creuse CFA DE LA CREUSE CFPPA DE LA CREUSE Le Chaussadis 23150 AHUN </p> <p style="text-align: center;"> www.devenezguidepeche.fr https://ahun.educagri.fr/ </p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td data-bbox="430 718 1310 829"> <p>CFA : Tel 05.55.81.48.91 Mail : cfa.ahun@educagri.fr</p> </td> <td data-bbox="1310 718 2172 829"> <p>CFPPA : Tel 05.55.81.48.90 Mail : cfppa.ahun@educagri.fr</p> </td> </tr> </table>	<p>CFA : Tel 05.55.81.48.91 Mail : cfa.ahun@educagri.fr</p>	<p>CFPPA : Tel 05.55.81.48.90 Mail : cfppa.ahun@educagri.fr</p>
<p>CFA : Tel 05.55.81.48.91 Mail : cfa.ahun@educagri.fr</p>	<p>CFPPA : Tel 05.55.81.48.90 Mail : cfppa.ahun@educagri.fr</p>		

INDICATEURS DE LA FORMATION

<i>Données de la session 2022-2023</i>	
Taux de réussite aux examens	100%
Taux de satisfaction des apprenants	81%
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois (<i>sortants 2022</i>)	100%
Taux de poursuite d'étude	Pas d'information
Taux d'interruption en cours de formation	0%
Taux de rupture des contrats d'apprentissage	0%



Plaquette de la formation - CFA



Plaquette VAE



Plaquette de la formation - CFPPA